

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-023/PR/MS approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel 2017 de l'hôpital Dr Chakib Saad.

n° 2017-023/PR/MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2017

Date de publication
12 janvier 2017

Date du numéro
15 janvier 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n 2/AN/984ème L portant sur la définition et la gestion des établissements public a caractère administrative

VU Le Décret n 2011-0125/PR/MS du 12 juillet 2011 portant statut de l'hôpital pneumo-phtisiologie Dr Chakib Saad

VU Le Décret n°2001-211/PR/PM relatif aux établissements public à caractère administratif et règlement la période transitoire des entreprises publique

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du premier Ministre

VU Le Décret n°2016 -110/PREdu 11 mai 2016 portant nomination des membres du gouvernement

VU Le procès-verbale de réunion du dimanche 25 décembre 2016 du conseil de gestion de l'hôpital Dr Chakib Saad

SUR Proposition du Ministre de la santé

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Janvier 2017.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel 2017 de l'hôpital Dr Chakib Saad qui s'établit comme suit

– EN RECETTES :	127 007 064 FD	– EN DEPENSES :	127 007 064 FD
-----------------	----------------	-----------------	----------------

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

